



Séance du 15 avril 2024

Nombre de membres en

exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 09 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Philippe DANSAUT (Maire)**

Sont présents : Philippe DANSAUT, Pierre PAILHON, Jean-Noël PAYSSAN, Philippe VILLEDIEU, Raymond FILBET, Christophe ABADIE, Stéphane CAZANAVE, Daniel DASSIEU, Christine FOURTANE, Christelle GAYE, Elodie GAZAVE, Georges MOREAU, Vivien PUERTOLAS

Représentés : Sylvie CABARROU par Philippe VILLEDIEU

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Christelle GAYE

Un point est fait sur le quorum. La séance est ouverte à 19h11.

Monsieur le Maire nomme Christelle GAYE comme secrétaire de séance.

Une procuration a été donnée par Sylvie CABARROU à Philippe VILLEDIEU.

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2024

Le procès-verbal est approuvé avec 14 voix pour.

Objet : Compte rendu des décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal

- Réunion avec le Président du Groupement Pastoral

Objet : Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat - DE 2024 024

Rapporteur : Philippe DANSAUT

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est possible pour les collectivités territoriales de décider du versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée par le Gouvernement, au bénéfice de leurs agents titulaires et stagiaires et de leurs agents contractuels de droit public, entre autres.

Toutefois, seuls les agents nommés ou recrutés avant le 1er janvier 2023, rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 et ayant perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros entre le 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 sont éligibles.

Une délibération du conseil municipal est nécessaire pour l'instauration de cette prime exceptionnelle et pour la fixation d'un montant plafond. Il précise que cette délibération ne pourra être prise qu'après avis par le Comité Social Territorial du Centre de Gestion. Ce dossier pourra donc être présenté au CST du 4 juin prochain, s'il est décidé de mettre en oeuvre cette procédure.

Il précise qu'il appartient ensuite au Maire d'accorder cette prime de manière individuelle, en identifiant les agents bénéficiaires, en fixant le montant versé dans la limite du plafond susvisé. Des arrêtés individuels sont alors pris à cet effet. La prime doit être versée avant le 30 juin 2024.

Il présente une simulation établie sur la base de deux montants différents.

Il présente également les documents à transmettre le cas échéant au CST : formulaire de saisine et projet de délibération (modèle fourni par le CDG 65).

Un débat s'engage entre les élus sur la mise en oeuvre de cette prime de pouvoir d'achat, puis, le cas échéant, sur le montant plafond à définir.

Les membres du conseil municipal, avec 14 voix pour, sont favorables à l'instauration de cette prime et demandent à Monsieur le Maire de présenter ce dossier au Comité Social Territorial du 4 juin prochain.

Objet : Budget primitif 2024 - DE 2024 025

Rapporteur : Philippe VILLEDIEU

Monsieur Philippe VILLEDIEU, Adjoint au Maire en charge des finances, fait lecture de la note de présentation brève et synthétique du projet de budget primitif 2024.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le projet de budget présenté, d'un total de 822 434,07 €, toutes sections confondues, répartis ainsi qu'il suit :

Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
517 837,73 €	517 837,73 €	304 596,34 €	304 596,34 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour, approuve le budget présenté.

Objet : Questions diverses

Monsieur le Maire remercie la présidente de l'association Sportive Cieutatoise, le président des anciens combattants, le président de l'association des parents d'élèves et l'ensemble des bénévoles pour l'organisation de la manifestation du 12 avril avec le groupe NADAU.

Monsieur le Maire propose un avancement de grade pour une partie des employés de la commune.

Préparation pour une vente de chablis : un message sera envoyé sur Panneau Pocket pour les inscriptions à la vente

Parking du Castillon La Mongie : tous les bordereaux de déchets ont été reçus.

Elections européennes le 9 juin 2024

La séance est levée à 19h57.

